



**DOCKERS MARSEILLE-FOS  
MARINS-SEDENTAIRES SNCM - CMN  
PAM - REPARATION NAVALE  
DOUANE ET GARDIENS  
UD CGT 13**

Après 10 jours de conflit suite au non respect d'engagements pris à la SNCM dont l'état est actionnaire, qui porte gravement atteinte à l'emploi et au service public maritime de continuité territoriale entre la Corse et le continent, le gouvernement vient d'apporter une première réponse par l'intervention des forces de l'ordre sur le port de Marseille.

Comme dans le conflit des professions portuaires pour la reconnaissance de la pénibilité de leurs métiers, ce sont à nouveau les engagements de l'état qui sont remis en cause avec pour seul dialogue social, la répression.

Face à ce choix de l'état qui vise à réprimer les luttes des salariés qui s'opposent à la perte de leur emploi, de leur outil de travail, de leurs acquis sociaux et aux réductions de service public, la CGT avec les salariés ont arrêté le travail dans toutes les professions du port de Marseille, entraînant le blocage total de l'activité.

Devant l'ampleur de la mobilisation, non sans heurt, avec un camarade docker blessé au visage, la raison a prévalu et le Préfet a accepté de recevoir les syndicats de marins en grève à la SNCM. L'entretien s'est tenu ce matin à 7H30 en présence du Préfet de Région PACA, Monsieur Hugues PARANT.

Il appartient désormais au gouvernement concernant la SNCM, dont l'état est actionnaire, comme sur l'ensemble des dossiers sociaux de faire valoir l'intérêt général par la voie du dialogue social.

Seule voie possible au maintien de notre cohésion sociale et de nos valeurs républicaines dans cette période de crise où le taux de chômage n'a jamais été aussi fort notamment dans nos régions Corse et PACA.

Pour leur part, les syndicats CGT du Port de Marseille, respectueux de ses valeurs issues du programme du Conseil National de la Résistance auquel la CGT a contribué, se tiennent prêt à poursuivre sur cette voie.

Par conséquent, une suite positive aux événements en cours appartient au gouvernement, conformément aux engagements du chef de l'Etat.

En effet suite à l'émoi suscité par la possible délocalisation d'une usine RENAULT en Turquie, en janvier 2010, le Président de la République a déclaré : *"Quand l'état est actionnaire, ce n'est pas seulement son droit d'intervenir mais c'est son devoir."*

Marseille, le 10 février 2011